AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE MODIFICATION N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE PALAMINY

Par arrêté en date du 29 août 2019, Monsieur le Maire de la commune de Palaminy a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de PALAMINY pour une durée de 32 jours consécutifs du 23 septembre 2019 à 10h00 au 24 octobre 2019 à 17h00.

Ledit projet de modification n°3 du PLU de PALAMINY vise essentiellement à :

- Revoir l'aménagement de la zone AU de la Rosaire
 - Modification du positionnement de l'emplacement réservé n°6.
 - Délimitation de la zone AU selon les limites du lotissement communal
 - Modification des orientations d'aménagement et de programmation
 - Fermeture à l'urbanisation de la partie Nord de la zone.
- Modification du règlement écrit
 - Suppression des COS et des surfaces minimales des parcelles (Loi ALUR)
 - Intégrer les dispositions de la Loi Macron pour les extensions et annexes des habitations existantes situées en zone A du PLU
 - Remplacement des notions de SHOB et SHON par surface de plancher

Au terme de l'enquête publique, la modification n°3 du PLU de la commune de PALAMINY sera approuvée par délibération du conseil municipal de Palaminy, en décidant éventuellement d'y apporter les modifications qu'il estime nécessaires ou opportunes pour tenir compte des avis émis, des observations, demandes ou propositions formulées lors de l'enquête et du rapport et de l'avis motivé du Commissaire enquêteur.

Monsieur Henri Garrigues, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Toulouse, par décision n° E19000113/31, en date du 02/07/2019.

Le dossier du projet de modification n°3 du PLU de la commune de PALAMINY et les pièces qui l'accompagnent, ainsi qu'un registre à feuillets non mobiles, coté et paraphé par Monsieur le commissaire enquêteur destiné à recueillir les observations du public, seront déposés et mis à la disposition du public, pendant de 32 jours consécutifs du 23 septembre 2019 à 10h00 au 24 octobre 2019 à 17h00., en Mairie de PALAMINY, aux jours et heures habituels d'ouverture au public le : Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h00 et 14h00 à 17h00, le mercredi de 9h00 à 12h00 et le samedi 5 octobre 2019 de 9h00 à 12h00.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet.

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique, portant les présentes indications à la connaissance du public, sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans au moins deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le Département.

Cet avis sera affiché notamment à la Mairie de PALAMINY sur l'ensemble des panneaux d'affichage dont dispose la commune de PALAMINY, dans chacun des lieux d'enquête publique et publié par tout autre procédé en usage dans la commune. Cet avis sera notamment affiché sur les sites concernés par la présente modification du PLU ou à proximité immédiate de ceux-ci, visible depuis la voie publique. Le dossier d'enquête et l'avis d'enquête seront également publiés sur le site internet de la commune de PALAMINY : www.palaminy.fr

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Monsieur le Maire, Mairie de PALAMINY, Rue de Savoie 31220 Palaminy Tel : 05 61 97 06 61

Des observations écrites pourront être adressées à Monsieur le commissaire enquêteur en Mairie de PALAMINY, Rue de Savoie 31220 Palaminy Tel : 05 61 97 06 61, pendant toute la durée de l'enquête publique.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à : palaminy.modif3plu@gmail.com

Monsieur le commissaire enquêteur recevra le public en Mairie de PALAMINY :

- -jeudi 26 septembre de 9 heures à 12 heures
- -samedi 5 octobre de 9 heures à 12 heures
- -mardi 15 octobre de 14 heures à 17 heures
- -mercredi 23 octobre de 9 heures à 12 heures

A l'expiration du délai de l'enquête, les registres seront clos et signés par Monsieur le commissaire enquêteur

Le rapport et les conclusions motivées de Monsieur le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, durant un an, aux jours et heures habituels d'ouverture, en Mairie de PALAMINY et sur le site internet de la commune de PALAMINY : www.palaminy.fr

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de ces pièces à Monsieur le Maire, Mairie de PALAMINY, Rue de Savoie 31220 Palaminy.

La commune de Palaminy est la personne morale de droit public, elle est responsable de toute décision relative à la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de PALAMINY, notamment pour conduire la présente enquête publique. A l'issue de l'enquête, la modification du PLU sera approuvée par délibération du Conseil Municipal.

Toute information sur le dossier d'enquête peut être demandée auprès de la Mairie de PALAMINY, Rue de Savoie 31220 Palaminy Tel : 05 61 97 06 61.